



GROUPEMENT D'EMPLOYEURS ASSOCIATIFS

Le Groupement d'employeurs L'Arrosoir est une structure juridique permettant à des employeurs de se regrouper pour employer en commun un ou plusieurs salariés. Un groupement d'employeurs peut également apporter son aide ou conseil en matière d'emploi ou de gestion des ressources humaines.

Le GE L'Arrosoir est sous forme d'association loi 1901.

Son but est de créer des emplois pérennes dans le secteur culturel et artistique. Son objectif est de mettre en place les outils humains, nécessaires à la mise en œuvre des projets des structures œuvrant au développement de la culture sur le territoire du Pays de la Haute Sarthe, et permettre de créer et pérenniser des emplois, via la mutualisation, dans un secteur où ces emplois sont souvent précaires. Il met à disposition de ses adhérents des salariés. Toute personne physique ou morale peut adhérer à un GE.

Aujourd'hui deux associations sont adhérentes du GE l'Arrosoir.

Les associations **Festivals en Pays de Haute Sarthe** et **CréatureS compagnie** collaborent depuis 2006 et ont souhaité créer en 2008 un Groupement d'Employeurs Associatif **L'Arrosoir**, avec la volonté de répondre à leurs besoins en termes de tâches administratives, en créant un poste et en le mutualisant.

Festivals en Pays de Haute Sarthe développe un projet socioculturel de territoire, et travaille à la mise en réseau des différents acteurs associatifs, culturels et artistiques locaux. L'association organise deux événements itinérants sur le Pays de la Haute Sarthe : Mômofestival, festival jeune public dans les villages et Kikloche, festival de petites formes spectaculaires à la campagne. Elle est composée d'une équipe entièrement bénévole.

CréatureS compagnie développe son projet artistique autour de ses spectacles, de théâtre d'objets et de marionnettes, qu'elle diffuse au niveau national mais aussi localement. Cette compagnie professionnelle est aussi un acteur historique et essentiel dans la formation à l'art dramatique et à la marionnette sur le nord Sarthe.



www.larrosoir.net

L'Arrosoir,
Groupement
d'Employeurs Associatifs

14, rue de la Libération
72610 ANCINNES

Tél. : 09 51 93 18 87

Mail : ge.arrosoir@aliceadsl.fr

Avec le soutien de :



dans le cadre de l'action de développement

Adhérer à un groupement d'employeurs c'est adhérer à des valeurs collectives.

Les valeurs défendues par **Festivals en Pays de Haute Sarthe** et **CréatureS compagnie** s'articulent autour des points suivants :

Respect

- Respect et prise en considération des différences qui existent entre les associations : importance de la diversité culturelle
- L'art et la culture sont des facteurs de développement d'un territoire
- Contribution au maintien de propositions artistiques et culturelles variées sur un territoire rural.

Indépendance

- Indépendance dans les actions, aussi bien par rapport aux politiques d'aides publiques qu'aux partenaires privés.
- L'enrichissement collectif et de tous les citoyens est le but des structures. Elles ne recherchent pas un but lucratif.

Coopération

- Volonté de coopérer dans un projet de territoire
- Implication sur le territoire en privilégiant les partenariats locaux et durables.
- Volonté de participer, par son projet, au développement des structures culturelles locales, du tissu associatif, pour renforcer les liens entre les habitants du territoire.

Ouverture

- Volonté d'aller à la rencontre du plus grand nombre et non de se cantonner à un public élitiste

Toutes ces valeurs sont le fondement de l'économie sociale et solidaire, valeurs de référence du groupement d'employeurs et des associations adhérentes.

Les associations souhaitent également mettre en avant une certaine idée de fonctionnement :

- **Forte coopération** entre les bénévoles et les salariés, tout en formalisant le rôle de chacun.
- **Encourager** l'échange entre diverses formes d'expression et de représentations culturelles.
- **Promouvoir** la cogestion des projets, et la collaboration étroite entre les structures d'un même territoire.
- **Impliquer** les diverses autorités et partenaires locaux dans la construction des actions, en leur permettant de se sentir concernés par les projets.
- **Agir** pour créer des conditions adaptées de production, de création et de diffusion culturelle sur notre territoire rural en professionnalisant et sécurisant les emplois, source de développement économique.

« Les membres du Groupement sont solidairement responsables de ses dettes à l'égard des salariés et des organismes créanciers de cotisations obligatoires » (Art. L 1253-8 du Code du travail).

Les adhérents partagent donc la responsabilité de l'embauche d'un salarié, le GE n'est pas un prestataire de services.

Une convention de mise à disposition est rédigée entre le GE et les différentes structures qui souhaitent partager l'emploi en fonction des besoins de chacune. C'est le GE qui embauche le salarié, c'est donc lui qui se charge de faire les bulletins de paye et déclarations sociales.

La mise à disposition est ensuite facturée en fonction des heures travaillées par le salarié dans chaque structure auxquelles s'ajoute un forfait lié au fonctionnement, calculé en fonction du nombre d'heures utilisées.

Le coût horaire d'un salarié n'est pas moins élevé qu'une embauche classique, l'avantage est de ne payer que les heures dont on a besoin.

Pour l'adhérent, être membre du GE l'Arrosoir, c'est :

- parfois bénéficier pour la première fois du travail d'un salarié
- bénéficier d'un emploi stable
- bénéficier d'un salarié compétent et formé
- être déchargé des tâches administratives
- être accompagné pour les recrutements et la gestion du personnel
- mutualiser des moyens (formations, logiciels...)
- profiter de la synergie créée par l'ensemble des structures adhérentes et donc d'une meilleure visibilité sur le territoire.

L'Arrosoir souhaite désormais se développer afin de pérenniser à long terme le poste et d'en créer d'autres à moyens termes en intégrant de nouvelles structures, partageant les valeurs sociales et culturelles du groupement d'employeurs.

L'accès pour les structures culturelles et artistiques à un poste salarié permet de professionnaliser ces structures et d'être dans une dynamique de coopération entre associations culturelles locales :

- afin de participer au développement du territoire via les actions artistiques et culturelles mises en place à destination d'un public de tout âge et de tout milieu,
- afin de renforcer le lien social entre cette population rurale et souvent desservie sur le plan culturel.

Pour cette action de développement, nous avons obtenu le soutien de l'Europe, grâce au Fond Social Européen, nous permettant ainsi d'embaucher pour une durée de 13 mois un chargé de mission développement.

Objectifs Visés

- Consolidation du réseau culturel et artistique du territoire en mutualisant les compétences de salariés
- Renforcer les actions culturelles et artistiques sur le Pays de la Haute Sarthe et accroître leur accessibilité auprès des publics isolés.
- Meilleure visibilité du secteur culturel grâce à une mise en réseau



Contactez - nous :

L'Arrosoir,
Groupement
d'Employeurs Associatifs

14, rue de la Libération
72610 ANCINNES

SIRET 50788902000024
APE 7830Z

Tél. : 09 51 93 18 87

Mail : ge.arrosoir@aliceadsl.fr